



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 octobre 2023

### Deuxième comité local d'aide aux victimes des effondrements d'immeubles de la rue de Tivoli à Marseille : Un bilan d'étape de l'action des coordonnateurs nationaux

Placé sous la coprésidence de Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du-Rhône, et de Dominique Laurens, procureure de Marseille, en présence d'Alexandra Louis, déléguée interministérielle pour l'aide aux victimes, le comité local d'aide aux victimes Tivoli a réuni ce mercredi 4 octobre 2023 toutes les parties prenantes : les deux coordonnateurs nationaux chargés d'assister les victimes et leurs familles, Jean-Pierre Cochet, adjoint au maire de Marseille, plusieurs services de l'Etat, la cellule d'urgence médico-psychologique Paca-Corse, la caf, la CPAM 13, France Assureurs, le collectif Tivoli, l'Association d'aide aux victimes d'actes de délinquance (AVAD) et la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC).

Le CLAV assure le suivi des victimes et s'assure de la mise en œuvre des droits accordés aux victimes.

Les coordonnateurs ont été nommés par la Première ministre sur proposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice. La délégation interministérielle à l'aide aux victimes assure la bonne mise en œuvre du dispositif de coordination nationale.

Depuis leur désignation le 21 juillet 2023, les deux coordonnateurs nationaux ont construit une dynamique partenariale essentielle pour faciliter la réalisation des démarches nécessaires au soutien, à la prise en charge et à l'indemnisation des victimes et des familles de victimes des effondrements d'immeubles de la rue Tivoli à Marseille.

Dès le 24 juillet, les coordonnateurs ont mené leurs travaux auprès des autorités institutionnelles et organismes compétents. Ils ont notamment repris des discussions avec les assureurs afin de faciliter les démarches d'indemnisation des victimes et de leurs proches.

Le 2 août 2023, les deux coordonnateurs nationaux rencontraient le collectif de victimes. Ces échanges leur ont permis d'identifier les difficultés auxquelles les victimes font face mais également de renforcer le lien entre les différents acteurs en particulier l'autorité judiciaire.

Le travail initié par les coordonnateurs permet déjà de dessiner les avancées concrètes suivantes :

- **Recensement des victimes** par la diffusion d'un formulaire dédié disponible au guichet unique de l'association d'aide aux victimes AVAD,
- **Simplification des démarches administratives des victimes recensées** (dégrèvement de la taxe foncière, bilan médical et psychologique complet à la demande des victimes).

Le deuxième comité local d'aide aux victimes (CLAV) qui s'est tenu le 4 octobre 2023 à Marseille en présence de l'ensemble des acteurs concernés a permis de faire un point sur les processus d'indemnisation des victimes. A été détaillé l'état des lieux des travaux menés ces deux derniers mois par les coordonnateurs et ont été fixés les grands objectifs notamment concernant le logement et l'accompagnement des victimes.

Un prochain CLAV se tiendra d'ici la fin d'année.

#### Contacts presse :

Délégation interministérielle à l'aide aux victimes : [diav.sec@justice.gouv.fr](mailto:diav.sec@justice.gouv.fr)  
Préfecture des Bouches-du-Rhône : [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)